



Quitter la maison

Par Carolp

Je vis en union libre nous avons acheté une maison il y a quelques années il nous reste 10 ans à rembourser le crédit en ce moment la vie à la maison est très difficile je prends beaucoup sur moi je voudrais savoir si je pars du jour au lendemain de la maison pour ne plus à subir à longueur de journée c'est remontrance.

Qu'est-ce qui se passera par rapport à la maison et ce que je serais en tort

Par Isadore

Bonjour,

En concubinage, chacun est libre de partir quand il veut. Aucun des membres du couple n'a d'obligation envers l'autre.

Vous resterez propriétaire de votre part de la maison et tenue de payer votre part du crédit. Pour en sortir, il faudra soit vendre le bien, soit que l'un de vous rachète la part de l'autre et, avec l'accord de la banque, reprenne le crédit.